



SOCIETE NAUTIQUE D'AJACCIO

BULLETIN D'INSCRIPTION – ACTIVITES CLUB 2026/2027

Cette fiche est à retourner par email à : snajaccio.voile@gmail.com ou à remettre au bureau.

RENSEIGNEMENTS SUR L'ADHERENT PRATIQUANT

Nom :		Prénom :	
Fille ☐ Garçon ☐		Date de naissance	____/____/____
Adresse :			
Code Postal :		Ville :	
Email :	@		
Téléphone 1 :		Téléphone 2 :	

AUTORISATIONS ET ATTESTATIONS

Je soussigné(e), (nom et prénom)..... Né(e) le/...../..... **Autorise mon enfant** à suivre les activités proposées par la Société Nautique d'Ajaccio (Entraînements, Animations, Stages, Régates....), et à participer aux compétitions du Championnat Régional inscrites au calendrier de la Ligue Corse de Voile, selon le planning proposé par l'encadrement.

- ☐ **J'accepte** les Conditions Générales de Vente sans réserve
- ☐ **J'atteste** de sa capacité à nager au moins 25 mètres et à s'immerger
- ☐ **J'autorise** les médecins à pratiquer tous les soins médicaux et chirurgicaux d'urgence nécessaires
- ☐ **J'autorise** le participant à partir seul après l'activité (mineur)
- ☐ **J'autorise la SNA** à publier ou faire publier, pour l'illustration de ses activités et sur quelque support que ce soit, « l'image » du participant, ceci à la condition impérative que ces documents ne soient pas exploités dans un but commercial.
- Infos diverses** (santé, allergie) : _____

POUR LES MINEURS UNIQUEMENT

☐ **J'atteste** que toutes les questions du **questionnaire de santé** ont reçu une réponse négative, à défaut je m'engage à fournir le certificat médical du participant. Je reconnais qu'à travers cette attestation, j'engage ma propre responsabilité et qu'en aucun cas celle de la FFVoile ou du club ne pourra être recherchée.

ACTIVITES CLUB SNA 2026/2027 :

ACTIVITES	Age de Pratique	JOURS DE PRATIQUE	Horaires	Tarif** Sem.1	Tarif** Sem.2	Tarif** Année	CHOIX Sem.1	CHOIX Sem.2	CHOIX Année
Section INITIATION Optimist	6 à 11 ans	MERCREDI SAMEDI	9h00 -12h00	230 €	290 €	460 €	☐	☐	☐
Section INITIATION Dériveur	à partir de 11 ans	SAMEDI	9h00 -12h00	230 €	290 €	460 €	☐	☐	☐
Section ECOLE DE SPORT Optimist/Dériveur / Catamaran	7-14 ans	MERCREDI SAMEDI	9h30-12h30 Optimist/Dériveur 13h30-16h30 Catamaran	245 €	310 €	500 €	☐	☐	☐
Section COMPETITION Optimist/Dériveur/ Catamaran	à partir de 10 ans	MERCREDI SAMEDI	13h30-17h30	255 €	330 €	530 €	☐	☐	☐
Section LOISIR Catamaran/ Dériveur	Adultes	SAMEDI	13h30-16h30	Forfait 10 cours		245 €			☐
Section Voile adaptée RS Venture Hansa 303	Tous âges	MERCREDI SAMEDI	13h30-16h30	Forfait 10 navigations		225 €			☐

* La SNA se réserve le droit de changer l'élève de groupe si les conditions requises ne sont pas remplies

** Tarifs assurance incluse. Une remise de 10% est accordée pour le 2^e enfant de la même famille, et une remise de 15% pour le 3^e enfant et plus.

Adhésion au Club (obligatoire) 1er Membre : 50 € (jeune) ou 60 € (adulte)- 2^e Membre : 40 € - 3^e Membre : 20 € Licence Club FFVoile (obligatoire) - Jeune : 33,50 € - Adulte : 73 €	TOTAL A REGLER : Adhésion : _____ + Licence : _____ + Forfait : _____ = _____ Règlement possible sur 3 mensualités	Signature précédée de la mention manuscrite « Lu et Approuvé » (représentant LEGAL pour les MINEURS)
--	--	---



SOCIETE NAUTIQUE D'AJACCIO

CONDITIONS GENERALES DE VENTE – ACTIVITES NAUTIQUES

La Société Nautique d'Ajaccio est une association à but non lucratif. La réservation d'une activité nautique implique l'acceptation des Conditions Générales telles qu'annoncées ci-après. La Société Nautique d'Ajaccio est agréée par le Ministère de la Jeunesse et des Sports (N°32/83 du 17/11/1983) et affiliée à la Fédération Française de Voile (2A003). Son siège social est situé : Fossés de la Citadelle, Port Tino Rossi, 20000 AJACCIO.

Article 1 : Adhésion

Pour bénéficier de nos prestations, tout demandeur doit au préalable adhérer volontairement à l'association. Pour les adhérent de passage, L'adhésion « Membre Associé » d'un montant de 10 € est comprise dans le prix du stage. Cette adhésion est valable à l'année civile, elle ne sera pas facturée à partir du second stage du participant.

Article 2 : Licence FFVoile

Certaines activités impliquent le règlement d'une licence de voile obligatoire. Le type de licence et son tarif sont indiqués sur chaque présentation d'offre. Cette licence ne sera pas facturée si le participant la possède déjà.

Article 3 : Tarif des Activités

Les tarifs des activités, ainsi que les éventuelles remises sont indiquées sur chaque présentation d'offre. Les participants titulaires d'une adhésion « Membre SNA » bénéficient d'une réduction de 20% sur les tarifs des stages. Pour les remises et tarifs particuliers, aucune réservation en ligne n'est possible, il faut pour cela se rapprocher du secrétariat du club de voile.

Article 4 : Réservation de stage

Pour chaque réservation effectuée, un versement d'arrhes vous est demandé. Pour les réservations faites en ligne, les données liées au participant valent fiche d'inscription. Pour les inscriptions sur place, une fiche d'inscription est à compléter. Le solde restant doit nous parvenir au plus tard 10 jours avant le début de l'activité. Passé ce délai, la Société Nautique d'Ajaccio se réserve le droit d'annuler l'inscription et de conserver les arrhes versées sans préavis.

Article 5 : Annulation, modifications, remboursements

En cas d'annulation ou de report de date de votre part, quel qu'en soit le motif, nous remboursons :

- A plus de 10 jours de début de l'activité : 100% du versement
- A moins de 10 jours de l'activité : 50% du versement
- Après le début de l'activité : aucun remboursement

En cas d'annulation d'une navigation pour cause météo défavorable mettant en jeu la sécurité, aucun remboursement ne pourra être exigé. L'organisation des activités peut être modifiée pour raisons techniques.

Article 6 : Règlement Intérieur de la SNA

Le règlement est affiché dans la base et s'applique à toute personne pratiquant des activités nautiques, il stipule notamment que les vestiaires sont collectifs et qu'il est déconseillé d'y laisser des objets ou vêtements de valeur. En cas de vol notre responsabilité ne pourra être engagée.

Article 7: Assurance

La Société Nautique d'Ajaccio, dans le cadre de ses activités a souscrit auprès de la MAIF un contrat en responsabilité civile pour garantir ses adhérents. Cette garantie indemnise les dommages corporels dans les limites et les plafonds des conditions générales du contrat. En cas de vandalisme, dégradation volontaire, vol, votre responsabilité financière pourra être engagée, aucune assurance ne couvrant ce type de risques.

Article 8 : Juridiction compétente :

Tous les litiges relatifs à l'exécution des présentes clauses de contrat sont de la compétence des tribunaux du ressort du lieu de situation de la Société Nautique d'Ajaccio.